

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 27 Février (27/02/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 février, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Bernard REDON (représenté par M. Didier MOTHEs), **Adjoint**,

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. Pierre GUILLAMAT), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme Nathalie GALHO), **Conseillers Municipaux**,

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Marie CAVALIE, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints**,

M. André LENFANT, **Conseiller Municipal**,

M. Gérard VALLES est nommé secrétaire de séance.



PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

07 – 27 février 2014

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES SISES RUE
BENJAMIN FRANKLIN**

Rapporteur : M. VALLES

Vu les dispositions des articles L. 1311-1 et L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions des articles L. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le croquis de division établi par la Sogexfo en date du 07 janvier 2014.

Constatant que la parcelle sise Rue Benjamin Franklin dont la référence cadastrale projetée est section BK n° 710, d'une superficie de 127 m² n'est pas affectée à l'usage direct du public ou affectée à un service public.

Considérant que ladite parcelle n'a plus lieu d'être incorporée dans le domaine public de la Commune et qu'il y a lieu de prononcer son déclassement du domaine public. La parcelle ainsi désaffectée et déclassée appartiendra au domaine privé de la Commune.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section BK n° 710, sise Rue Benjamin Franklin

APPROUVE le déclassement du domaine public de cette parcelle et son incorporation dans le domaine privé de la Commune.

Pour copie conforme

Moissac le 28 février 2014

Le Maire,


Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

